

**02. Prélèvements sur les revenus des ménages**

DEFI\_101 Augmentation de la quotité exonérée d'impôt jusqu'à 13.670 euros (par paliers successifs de 10.000 euros et 12.000 euros)

Augmentation progressive du montant exonéré d'impôt :

- Jusqu'à 10.000 euros en 2020 et 2021
- Jusqu'à 12.000 euros en 2022 et 2023
- Jusqu'à 13.670 euros en 2024

**06. Protection sociale**

DEFI\_201 Substitution des allocations de remplacement de revenus (personnes handicapées) et revenu d'intégration en une allocation d'un minimum de 1.300 euros

Le revenu d'intégration (équivalent) et l'allocation de remplacement de revenu pour les personnes handicapées sont augmentés pour toutes les catégories familiales (isolé, avec charge de famille, cohabitant) jusqu'à € 1300 par mois en 2020.

**08. Frais de fonctionnement des administrations publiques**

DEFI\_301 Gratuité du matériel pédagogique lié au projet scolaire dans l'enseignement primaire en Fédération Wallonie-Bruxelles

DEFI a précisé qu'il s'agit d'un achat par la FWB en 2020 d'un nouveau stock de manuels scolaires, mis à disposition des écoles. Les écoles les prêtent alors gratuitement aux élèves.

DEFI\_401 Correction de la norme KUL à concurrence de la hausse démographique

Augmentation du nombre de policiers des zones de police locale en maintenant le taux d'encadrement (policier par habitant) constant depuis le 31 décembre 2004. Le nombre de policiers locaux supplémentaires est estimé à 1583 sur la période 2020-2024. Cette augmentation est financée par la dotation du pouvoir fédéral aux zones de police locale.